



Plan Local d'Urbanisme Projet d'Aménagement et de Développement Durables



VU, POUR RESTER ANNEXE
A LA DELIBERATION DU : 16 DEC. 2019

FAIT A BEYNOST, LE : 17 DEC. 2019

LE MAIRE

C. Terrier



ADJOINT D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE
CELINE GRIEU

Stelzer

Pièce n°	Projet arrêté	Enquête publique	Approbation
02	07/05/2019	Du 16/09/2019 au 16/10/2019	16/12/2019

Pourquoi un PADD ?

Le Projet de d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce obligatoire du dossier de PLU, est la clé de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de la commune.

Ainsi, il doit exposer le projet de ville adapté aux contraintes de celui-ci, et répondre aux besoins et enjeux non seulement du territoire communal, mais aussi de celui plus large dans lequel il s'inscrit. Cette ambition pour le devenir de la commune doit trouver écho dans les outils qu'elle peut mobilier.

Expression du projet de la commune pour l'aménagement de son territoire, le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU.

A ce titre, il guide l'ensemble des dispositions applicables pour l'occupation et pour l'utilisation des sols définies par le PLU, à savoir :

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour certains secteurs particuliers qui sont opposables en termes de compatibilité ;
- La règle d'urbanisme transcrite dans le règlement écrit et graphique (plan de zonage) qui sont opposables en termes de conformité. En effet la règle d'urbanisme du PLU doit être élaborée en cohérence avec les orientations du PADD.

AXE N°1 :

" Maîtriser et structurer le développement urbain de Beynost"

La commune de Beynost se situe à l'interface de la métropole lyonnaise et du plateau de la Dombes, dans le secteur de la côtière de l'Ain.

Le territoire communal offre un cadre de vie de qualité (conjuguant les atouts de la vie à la campagne avec l'accessibilité d'une grande ville et de ses activités, équipements et services), qui lui confère une attractivité forte, caractérisée, depuis les années 1960, par une croissance démographique relativement dynamique (en dépit d'une pression sur les prix fonciers et immobiliers et de difficultés d'accès au logement qui s'accroissent) et une extension des tissus urbanisés au détriment de ses espaces agricoles et naturels.

Le positionnement stratégique de Beynost sur le territoire lui vaut une identification en tant que « pôle réseau » à l'échelle du SCoT BUCOPA, notamment au regard de la concentration de commerces, services et équipements dans la commune, mais aussi compte-tenu de sa localisation limitrophe de la métropole lyonnaise et de sa bonne desserte en transports (autoroutes A42, lignes TER, réseau de bus intercommunal COLIBRI).

Dans un contexte de forte pression foncière, la commune de Beynost doit d'une part, sur le plan quantitatif, programmer un niveau de constructions de logements lui permettant de maîtriser sa consommation foncière et son rythme de développement tout en répondant à une demande élevée, et, d'autre part, dans une démarche plus qualitative, engager des actions et prendre des mesures qui permettent d'accompagner, de structurer et de rendre possible et vivable le développement et la densification programmée.

Orientation n°1.1 :

Maîtriser la croissance et le développement urbain et démographique

1. Assurer un développement en phase avec le rôle de Beynost à l'échelle de la côtière de l'Ain et du SCoT BUCOPA

Le développement urbain et démographique de Beynost pour la prochaine décennie devra permettre une évolution en phase avec son rôle polarisant à l'échelle du SCoT BUCOPA et plus localement à l'échelle de la côtière de l'Ain. Les documents supracommunaux octroient une production de 2871 logements maximum entre 2016 et 2030 répartie sur les quatre communes de la côtière, dont environ 30% pour la commune de Beynost. Cette production de logements devra être assurée de manière prioritaire à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (15% maximum de la production possible en extension de l'enveloppe urbaine). Par ailleurs, la production de logements à Beynost devra être réalisée dans le respect de la loi SRU en s'approchant des 25% de logements locatifs sociaux dans le parc immobilier.

Le calibrage foncier du PLU s'inscrit ainsi en cohérence avec les objectifs des documents supra-communaux tels que le SCoT BUCOPA et le PLH de la Communauté de Communes de Miribel et son Plateau.

La commune souhaite toutefois, dans ce cadre, maîtriser son développement urbain et démographique compte-tenu de la forte pression foncière qu'elle connaît en s'assurant d'une croissance cohérente avec ses capacités d'accueil en termes d'équipements et de réseaux.

2. Dimensionner le développement urbain en cohérence avec les capacités d'accueil de la commune et des ressources

L'objectif de maîtrise du développement de la commune de Beynost se traduit par un calibrage et un dimensionnement des secteurs d'urbanisation en prenant en compte l'ensemble des ressources du territoire. Ainsi, le développement futur de la commune s'inscrit dans une logique d'équilibre entre urbanisation, préservation des ressources environnementales et agricoles et protection des paysages de qualité.

En lien avec sa volonté de mener un développement urbain maîtrisé, la commune souhaite assurer une gestion économe du foncier en limitant la consommation des espaces agricoles et naturels. Dans ce cadre, le projet communal vise à diminuer d'au moins 30% la consommation d'espaces agricoles et naturels par rapport à la décennie précédente en limitant d'une part les extensions en dehors des enveloppes urbaines et, d'autre part, en densifiant les secteurs identifiables disponibles dans le tissu urbain.

Orientation n°1.2 :

Poursuivre et structurer la transition urbaine et socio-démographique

1. Renforcer l'attractivité de Beynost en développant sa multifonctionnalité

Cet objectif s'inscrit dans une volonté pour la commune d'améliorer l'attractivité et le fonctionnement de sa centralité par l'affirmation de la polarité du centre-ville en diversifiant ses fonctions urbaines :

- Le réaménagement du parc de la Villa Monderoux
- Le renforcement des équipements publics
- Le confortement du cœur de ville en développant un pôle de commerces de proximité
- La restructuration des espaces publics en cœur de ville
- Le renforcement de la polarité d'équipements et d'espaces publics dans la partie Sud de Beynost, autour du Parc Level et du quartier du Château du Soleil



Il s'inscrit également par le développement de la mixité sociale et intergénérationnelle. En effet, si la mixité des fonctions urbaines permet un développement et un fonctionnement vertueux et équilibrés de la ville, elle doit s'accompagner d'une mixité sociale et générationnelle pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Dans le cadre de leur projet d'aménagement, les élus font ainsi le choix de :

- Favoriser le parcours résidentiel complet des ménages en développant une offre de logements adaptée aux besoins de toute la population, que ce soit les jeunes ménages, les ménages vieillissants, les familles avec enfants ou bien les familles monoparentales.
- Répondre aux objectifs légaux en termes de production de logements locatifs sociaux en s'assurant d'un bon équilibre territorial et en priorisant leur implantation dans des secteurs bien desservis par les transports en commun
- Développer une offre de logements spécifiques pour personnes âgées dans le cadre de la reconversion de l'ancien site de l'Etablissement Français du Sang.



2. Accueillir la population dans une ville durable et structurée

Dans le but de structurer les futurs quartiers de Beynost, la commune a pour objectif d'encadrer le développement des secteurs stratégiques qui comportent des enjeux majeurs en termes de diversification du parc de logements, de déplacements ou encore de préservation du paysage, du patrimoine ou de l'environnement :

- Encadrer les possibilités de développement et de densification dans les secteurs qui disposent d'une localisation et d'une superficie propices à la densification, notamment les secteurs disponibles dans le quartier du Château du Soleil, de Pré Mayeux et des Bottes.
- Assurer la qualité urbaine et paysagère dans le cadre du développement des secteurs d'entrées de ville (Les Bottes et Pré Mayeux)
- Accompagner les possibilités de renouvellement urbain de l'ancien Etablissement Français du Sang
- Anticiper la mutation des activités industrielles situées au sein des quartiers résidentiels
- Encourager les mutations urbaine, architecturale et fonctionnelle de l'entrée du cœur de ville en permettant une densification progressive et une mixité des fonctions et des usages
- Encadrer le développement du secteur disponible dans le quartier du Mas Brochet en veillant à la cohérence urbaine, architecturale et paysagère avec l'environnement bâti ;
- Encadrer le développement des secteurs en extension du tissu urbain en prêtant attention à la qualité paysagère des limites avec les espaces agricoles et naturels

- Encadrer les possibilités de densification et de découpages fonciers des parcelles déjà bâties dans les secteurs pavillonnaires, en particulier au pied de la côtière, afin de maintenir un cadre de vie paysager de qualité.
- Veiller à un bon équilibre, dans les quartiers résidentiels pavillonnaires, entre densification et maintien d'un cadre de vie de qualité en préservant une trame verte urbaine conséquente, en respectant l'environnement bâti et en s'assurant des capacités en termes de déplacements.

La maîtrise de l'urbanisation de la commune doit se traduire par l'aménagement de quartiers cohérents et connectés pour tendre à améliorer les ruptures et les déséquilibres du territoire.

La commune a assisté en effet au développement et à la densification de secteurs excentrés, peu accessibles et peu dotés en équipements publics, notamment la partie Sud de Beynost, au-delà de la voie ferrée qui constitue un obstacle important au bon fonctionnement urbain de la commune.

Dans ce cadre, la maîtrise du développement des secteurs stratégiques doit se traduire par la création de lieux de vie ainsi que par le développement des connexions modes doux. La commune souhaite en effet :

- Encourager un urbanisme qui favorise la création de lieux de vie et de centralités dans les nouvelles opérations, notamment via des espaces collectifs et des liens fonctionnels avec les espaces publics.
- Développer des connexions modes doux (piétons, cycles,...) entre la centralité de la commune et les pôles générateurs de déplacement tels que les équipements publics et la gare,



- Favoriser le développement des équipements publics d'intérêt communal et communautaire en les intégrant dans le maillage d'espaces publics et de cheminements modes doux.



- Permettre le renforcement des équipements liés aux modes de déplacements alternatifs tels que les parkings de covoiturage et les parkings de la gare pour inciter et faciliter les pratiques et les usages éco-responsables et durables en termes de déplacements.



- Sécuriser les déplacements dans le tissu urbain ancien et sur la Rue Centrale par la réorganisation des sens de circulation



- Développer un maillage viaire pour décroquer les ilots et raccourcir les distances de déplacements dans la partie Sud de la commune
- Sécuriser et fluidifier le franchissement de la voie ferrée pour une meilleure connexion entre le Nord et le Sud de Beynost
- Décloisonner les ilots bâtis par l'aménagement de cheminements piétons ou par la création de nouvelles voies de desserte



- Sécuriser les déplacements modes doux le long de la Route de Genève



- Réorganiser l'offre en stationnement en créant de nouvelles poches de stationnement à proximité des équipements et en périphérie du cœur de ville

3. S'engager dans la transition énergétique par un urbanisme responsable et durable

L'adaptation au changement climatique, la limitation des émissions de gaz à effet de serre, l'économie d'énergies et le recours privilégié aux énergies renouvelables sont les buts poursuivis, directement ou indirectement, par les nouvelles orientations de l'urbanisme actuel, promues par les lois SRU et ALUR à la suite du Grenelle de l'environnement...

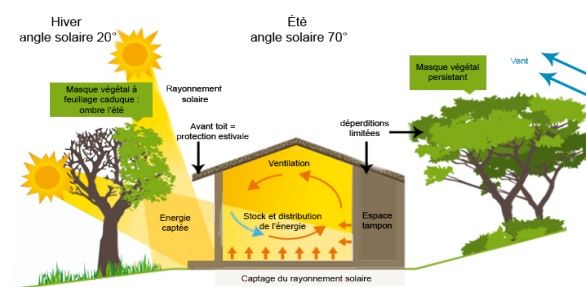
Dans ce cadre, la commune de Beynost souhaite participer à ces objectifs en :

- Favorisant le développement des énergies renouvelables dans les nouvelles constructions
- Incitant à un développement urbain vertueux en termes de consommation d'énergies et d'émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif se traduit en particulier par des formes d'habitat plus denses (habitat collectif, groupé ou mitoyen), le rapprochement des secteurs résidentiels des centralités dotées de commerces et services, mais aussi le développement d'un maillage modes doux pour favoriser le recours à ce type de transport éco-responsable. Le maintien et le développement d'espaces végétalisés dans le tissu urbain vont également permettre la lutte contre les îlots de chaleur en centre-ville.
- Assurant une gestion durable des eaux pluviales

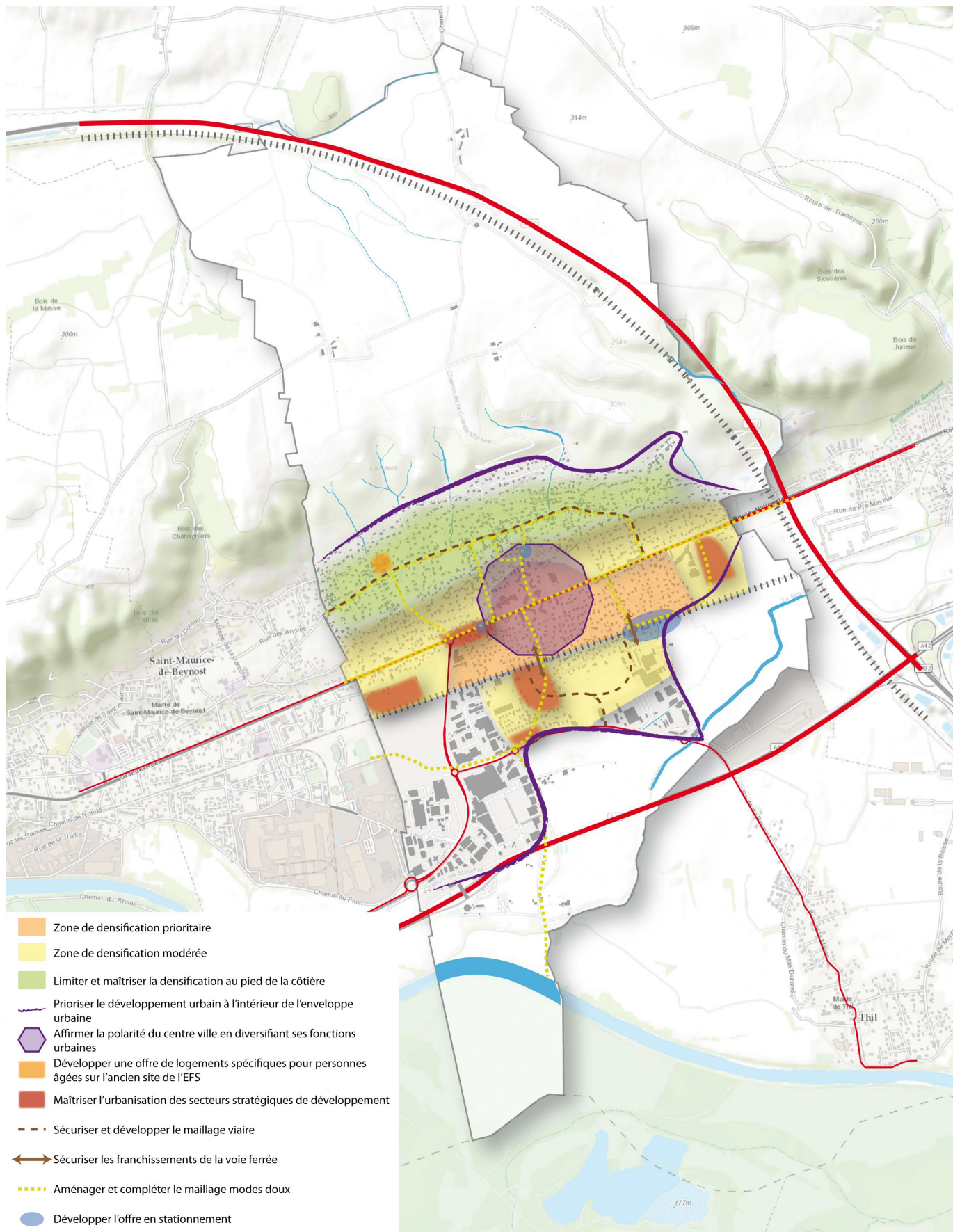
4. Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire communal

Dans le contexte d'une économie de plus en plus dématérialisée, l'accès au très haut débit constitue souvent un facteur déterminant de l'efficacité et de la performance des entreprises, et donc de leur localisation (comme de la localisation des ménages, dont une part croissante travaille aujourd'hui à domicile).

C'est dans cet esprit que la commune souhaite, en lien avec les collectivités et structures compétentes en matière de réseaux, en plus des infrastructures routières, des espaces publics et de l'offre commerciale, enrichir son espace urbain d'un réseau numérique très haut débit performant.



Principes d'une conception bioclimatique



AXE N°2 :

" Pérenniser et diversifier les activités économiques"

La proximité de Beynost avec la métropole lyonnaise et sa bonne desserte en transport en font une commune attractive d'un point de vue économique. Ce dynamisme se traduit par la présence de plusieurs zones d'activités, près de 500 entreprises et 3350 emplois.

La commune a en effet accueilli depuis les années 1990 de nombreuses activités industrielles et commerciales, notamment grâce à l'aménagement de la sortie d'autoroute.

Ce développement économique a eu plusieurs conséquences pour le territoire. Si il a permis un accroissement des emplois locaux, il s'est réalisé au détriment de la création d'une centralité de commerces de proximité. Par ailleurs, ce développement a généré un paysage urbain qui souffre aujourd'hui d'une qualité urbaine, paysagère et environnementale. Des enjeux forts ont été identifiés pour requalifier ces emprises d'activités économiques, notamment dans le cadre de la valorisation de l'entrée de ville Sud de Beynost, véritable porte d'entrée et vitrine à l'échelle de la côteière.

Le développement des activités économiques en particulier et le développement urbain de Beynost en général ont également eu pour conséquence une altération des espaces agricoles. Si la plaine alluviale a vu sa surface agricole fortement diminuer, le plateau dispose encore de terres stratégiques pour l'agriculture qu'il convient de préserver.

Orientation n°1.2 :

Renforcer l'attractivité et la diversité économique du territoire

1. Améliorer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des zones d'activités

Le maintien et le renforcement du rôle de Beynost en termes de développement économique à l'échelle de la côte de l'Ain sont des objectifs centraux dans le cadre de la planification urbaine de la prochaine décennie. La commune est en effet dotée de plusieurs zones d'activités qu'il convient de pérenniser pour permettre l'accueil des entreprises sur le territoire.

C'est ainsi que la commune souhaite optimiser les capacités d'accueil des entreprises dans une logique de développement durable en privilégiant la densification et l'extension contenue des zones d'activités existantes.

Cet objectif se traduit par :

- L'optimisation des capacités d'accueil en réinvestissant et en densifiant les zones existantes
- La reconversion des friches industrielles dans la zone des Batterses en activités commerciales en améliorant leurs qualités architecturales, urbaines et paysagères
- La valorisation du foncier d'activité en améliorant la qualité paysagère et environnementale
- La bonne cohabitation des secteurs résidentiels et d'activités en aménageant des zones tampon

Cette densification des zones d'activités s'accompagnera d'une valorisation paysagère afin d'améliorer l'image et l'attractivité du territoire pour les entreprises, notamment en encourageant la végétalisation du foncier économique et en protégeant les espaces boisés d'intérêt paysager et écologique dans les zones d'activités.

2. Affirmer le centre-ville comme une polarité commerciale

Le développement économique de Beynost s'est orienté vers des grandes zones commerciales d'intérêt supra-communal, au détriment d'un centre-ville offrant des commerces de proximité.

Le développement démographique et résidentiel des dernières années et celui projeté dans le PLU va générer des besoins nouveaux en termes de fonctionnement, notamment en termes de consommation.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite développer une centralité plus affirmée en matière de commerces pour permettre aux habitants de disposer d'une offre de proximité.

L'amélioration et l'affirmation de l'attractivité du centre-ville commerçant font également l'objet d'une réflexion qui se traduit par :

- La redéfinition des usages des espaces publics, en particulier les zones de stationnement et les espaces piétons dans la zone centrale
- L'organisation d'espaces de stationnement en périphérie de la zone centrale ainsi que l'amélioration de leur visibilité

Le développement du commerce de proximité s'accompagne également d'une diversification des activités dans le centre-ville, en particulier l'accueil de services et de bureaux.



3. S'appuyer sur la position géographique de Beynost comme levier de développement touristique

La commune de Beynost jouit d'une situation privilégiée aux abords du Grand Parc de Miribel-Jonage, lieu de loisirs pour les habitants de l'agglomération lyonnaise et de la côtière de l'Ain. Avec près de 4 millions de visiteurs par an, le Grand Parc de Miribel-Jonage est un levier de développement touristique très important. La commune est par ailleurs située à proximité du plateau de la Dombes et de la métropole lyonnaise sites à forts potentiels touristiques et non loin de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry.

Consciente de cette position stratégique, les élus souhaitent permettre le développement touristique de leur territoire en :

- Valorisant les circuits de randonnées et de découverte du territoire
- Favorisant les connexions entre le Grand Parc de Miribel Jonage et le centre de Beynost
- Préservant le cadre de vie et les richesses paysagères et patrimoniales
- Permettant le développement d'une offre d'hébergement touristique



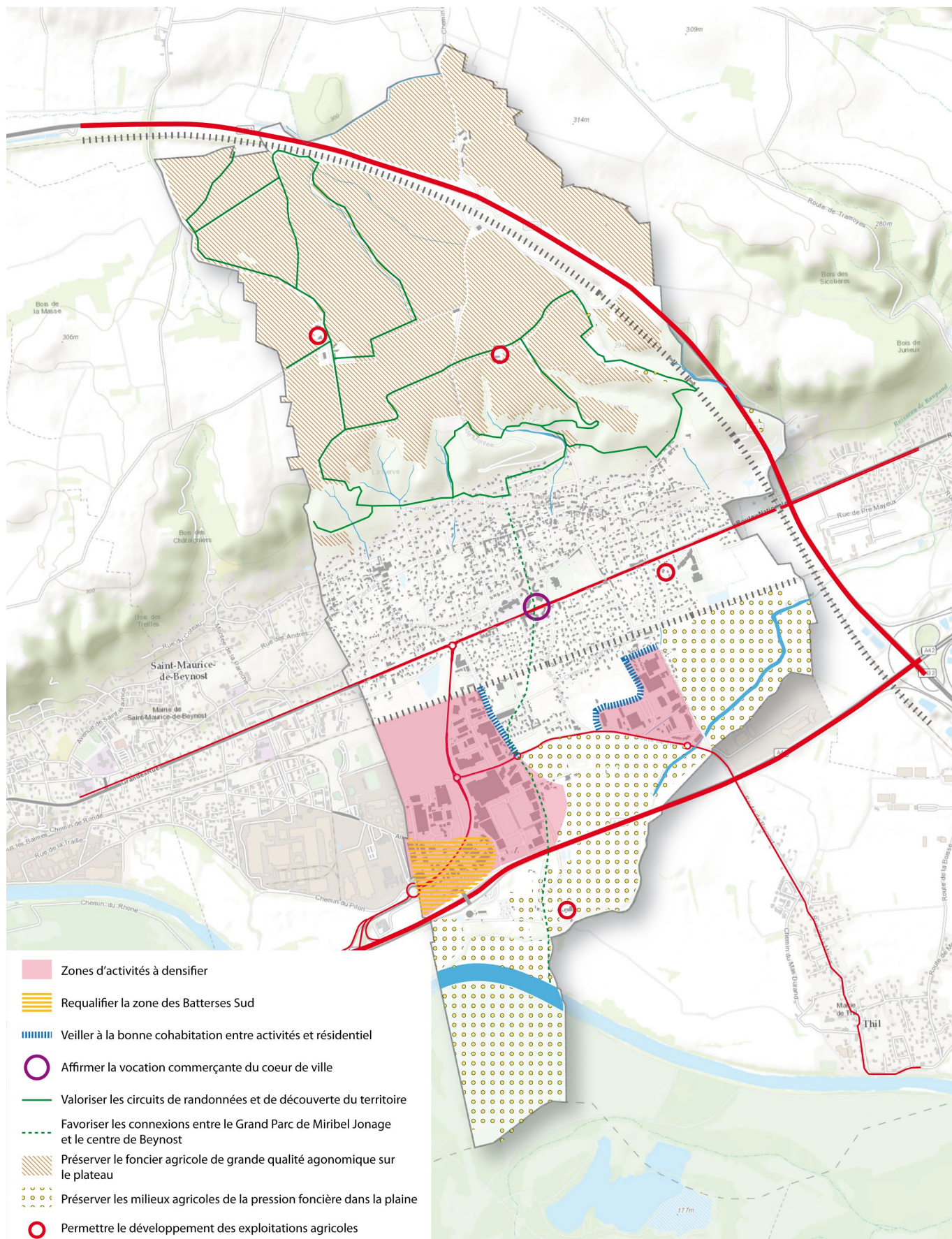
Orientation n°2.2 : Soutenir l'activité agricole

Territoire de tradition rurale et agricole, la commune est caractérisée par la présence de vastes espaces agricoles regroupés sur le plateau. Avec 5 exploitations présentes à Beynost et une surface dédiée à l'agriculture d'environ 500 ha, le territoire bénéficie encore d'une forte dynamique agricole liée essentiellement aux grandes cultures céréalières. Malgré cet héritage qui perdure, la commune de Beynost enregistre une baisse constante de ces espaces agricoles au profit de l'urbanisation.

Dans le but de pérenniser cette activité, les élus souhaitent préserver le foncier agricole à long terme en redéfinissant les limites d'urbanisation pour éviter la croissance non maîtrisée de l'artificialisation des ressources agricoles.



Par ailleurs, il convient, dans le cadre du document d'urbanisme, de permettre et favoriser le développement et l'installation des exploitations agricoles sur le territoire.



BEYNOST Projet d'Aménagement et de Développement Durables		0 m 500 m 1 km N

AXE N°3 :

" Préserver le cadre de vie de Beynost en valorisant et en protégeant les richesses paysagères, patrimoniales et environnementales "

La commune de Beynost est constituée d'un site naturel et paysager de grande qualité qui participe à l'attractivité du territoire en offrant un espace de nature protégé.

Le territoire est en effet caractérisé par trois grandes entités paysagères aux occupations et à l'identité propres :

Le plateau agricole qui est composé de vastes espaces agricoles entrecoupés de boisements ponctuels et linéaires. Cette entité, liée à l'identité du plateau de la Dombes, a connu ces dernières décennies d'importants aménagements d'infrastructures de transport.

La côtière au caractère naturel et boisé affirmé offre des points de vue remarquables sur le grand paysage, mais subit également des transformations liées au développement de l'urbanisation en pied de coteau. Au-delà de son rôle identitaire et paysager, la côtière et ses boisements participent au fonctionnement écologique du territoire.

La plaine avec, dans sa partie sud, l'emprise du Grand Parc de Miribel-Jonage et ses vastes espaces naturels protégés et, dans sa partie nord, l'emprise urbaine de la ville de Beynost.

La ville de Beynost est également caractérisée par une qualité paysagère importante au regard de la présence de nombreux parcs, espaces verts et alignements d'arbres. Cette qualité paysagère est toutefois fragile puisque menacée par le développement urbain.

Le cadre de vie de Beynost est aussi marqué par des espaces naturels structurants tels que la côtière ou le Grand parc de Miribel Jonage qui participent au fonctionnement écologique du territoire.

Orientation n°3.1 :

Assurer la protection de l'identité beynolane

Soucieuse de porter un projet de développement et d'aménagement qui tienne compte de l'environnement et de la qualité de vie de ses habitants ainsi que des richesses de son territoire, la commune de Beynost a souhaité faire de la préservation et de la valorisation du patrimoine et du paysage une autre orientation forte de son projet de territoire.

1. Maintenir la qualité des structures paysagères de la commune

Dans le but de pérenniser la qualité de la structure paysagère du plateau et de la côtière, le projet d'aménagement des élus met en avant plusieurs objectifs :

- Affirmer la côtière boisée comme une entité structurante et identitaire à l'échelle de la commune et plus largement à l'échelle du territoire de la côtière de l'Ain. Cet objectif se traduit particulièrement par le fait de limiter les extensions urbaines en pied de coteau.



- Maintenir les ouvertures paysagères du plateau en pérennisant les activités agricoles pour leur rôle d'entretien des paysages



- Préserver les espaces boisés situés dans les milieux agricoles, notamment les ripisylvies le long de la Sereine et du canal de Miribel ainsi que les alignements d'arbres et haies bocagères.



2. Préserver l'identité patrimoniale et paysagère de la ville

Si le paysage naturel fait partie intégrante de la qualité du cadre de vie du territoire, l'identité architecturale et urbaine de Beynost est aussi un élément majeur à prendre en compte dans le cadre du développement futur de la commune. Dans le but de pérenniser la qualité patrimoniale ainsi que de la valoriser, le projet communal vise à :

- Protéger et conserver les entités urbaines et les éléments patrimoniaux ponctuels



- S'appuyer sur les structures urbaines anciennes pour recréer des quartiers cohérents en édictant des règles favorisant la création et le maintien d'espaces végétalisés en cœur d'ilot



- Prendre en compte le contexte urbain et paysager dans le cadre de nouvelles opérations
- Valoriser les zones de contact entre les espaces privés et les espaces publics afin d'assurer une qualité et une cohérence des clôtures.
- Protéger les parcs et espaces verts remarquables situés dans l'enveloppe urbaine pour leur rôle paysager et écologique et qui offrent des zones de respirations dans le tissu urbain.



3. Valoriser la ville en aménageant des espaces paysagers

La préservation des espaces paysagers et patrimoniaux existants est un objectif fort que la commune met en avant dans le cadre de son développement.

Cet objectif s'accompagne de la création et l'aménagement d'autres espaces paysagers dans le but de valoriser les espaces urbains.

Dans ce cadre, le projet d'aménagement de la commune vise à valoriser les entrées de ville et les abords des axes de communication structurants tels que la RD1084a.



Par ailleurs, le projet affirme une volonté d'améliorer la qualité paysagère des limites entre les zones urbaines et les zones agricoles.

Orientation n°3.2 :

Respecter les fonctionnalités écologiques du territoire et protéger la population contre les risques

Au même titre que les richesses paysagères et patrimoniales, les ressources naturelles et écologiques font partie intégrante du projet d'aménagement de la commune.

1. Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire

Le territoire communal est largement urbanisé malgré la présence du plateau agricole de la Dombes. L'emprise urbaine de Beynost s'est entendue de manière exponentielle depuis la seconde moitié du XXème siècle. A cela s'ajoutent les axes routiers et ferroviaires fragmentant le plateau.

La nature est tout de même présente sur la côtière. Une biodiversité « ordinaire » se maintient au sein de la trame urbaine, la plupart du temps sur des secteurs où la topographie est la plus contraignante (le long de la Côtère essentiellement).

Dans ce cadre, le projet de la commune vise à :

- Préserver les bords du Canal de Miribel ainsi que ceux de la Sereine puisqu'ils jouent un rôle essentiel comme réservoir de biodiversité et corridors écologiques liés aux milieux aquatiques.

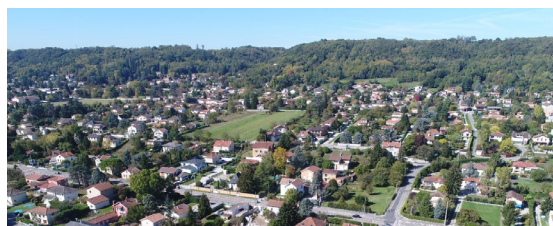


- Limiter l'urbanisation en direction de la côtière afin de maintenir son rôle de corridor

- Préserver la nature ordinaire au sein de l'urbanisation : malgré l'artificialisation des sols de ces dernières décennies, quelques secteurs de verdure, boisés pour la plupart ont été maintenus. Ces secteurs jouent le rôle de refuge pour la biodiversité dite « ordinaire » et composent la trame verte urbaine. En plus de son rôle écologique, cette trame participe à la qualité de vie des habitants de Beynost,



- Préserver et valoriser les réservoirs de biodiversité, en particulier la côtière qui constitue un élément de repère fort dans le territoire contribuant au cadre de vie et pouvant constituer un atout pour le développement touristique ou les loisirs. Le boisement de la côtière contribue également à lutter contre les mouvements de terrain et le ruissellement.



3. Préserver la ressource en eau

La situation géographique de Beynost, sur la côtière de l'Ain, engendre de réelles problématiques de gestion des eaux pluviales. Dans le cadre de son développement, la commune souhaite ainsi inciter à une gestion adaptée (limitation de l'imperméabilisation, maintien d'espaces de pleine terre végétalisée dans les futurs développements, désimperméabilisation des sols dans le cadre des opérations de renouvellement urbain...).

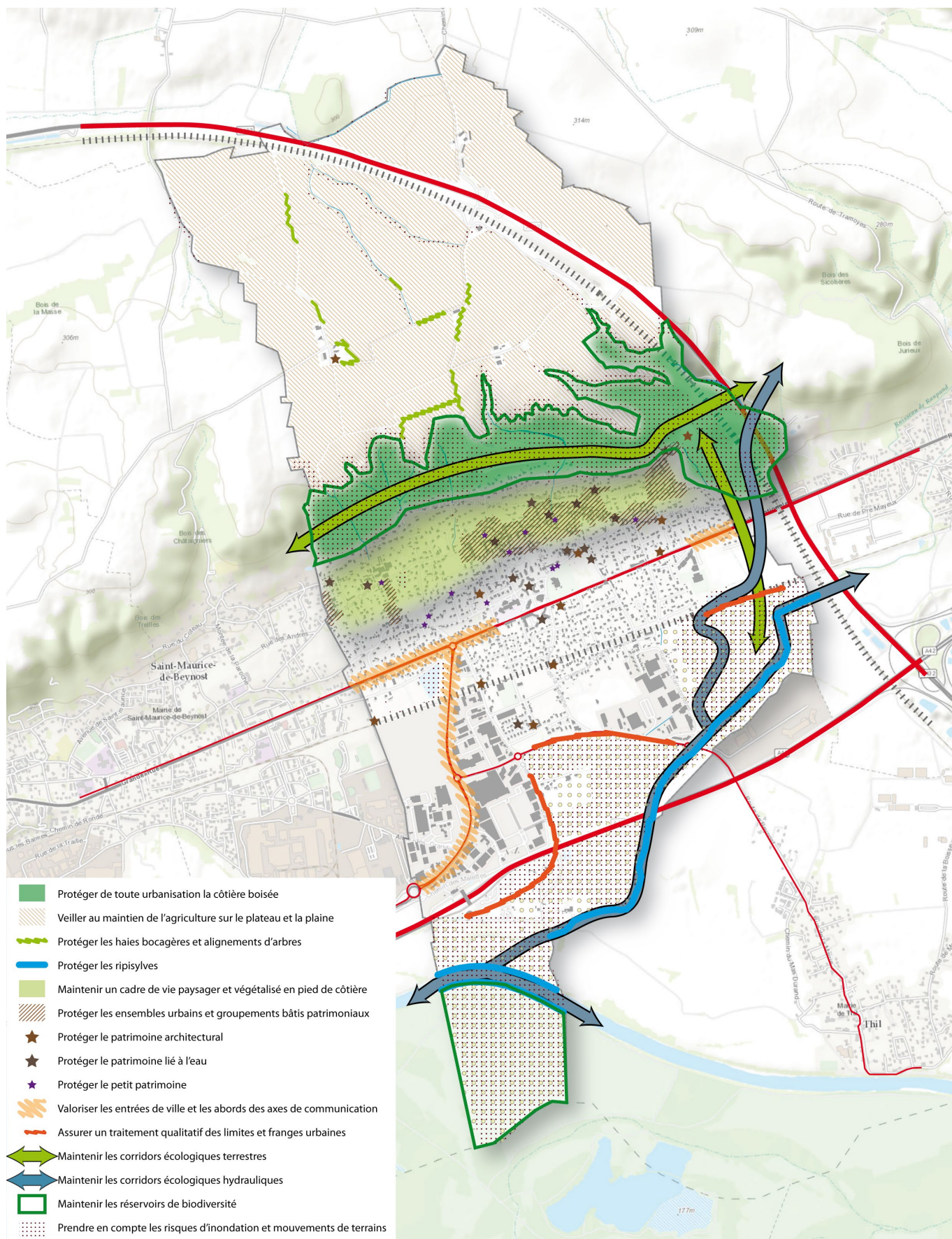
La commune est par ailleurs concernée par des limites en termes de réseaux, notamment de sa station d'épuration. Si elle envisage à court terme la construction d'une nouvelle station d'épuration, elle devra être vigilante quant à la charge de sa station existante pour s'assurer qu'elle est en capacité d'accueillir les futurs effluents.

2. Prendre en compte les risques d'inondation et de glissements de terrains

La commune de Beynost est concernée par des risques d'inondation liés aux crues à débordement au niveau de la Sereine et aux crues torrentielles sur la Côtère. Elle est également soumise aux risques de mouvements de terrain directement lié à la nature des sols notamment au niveau de la Côtère.

Ainsi, la commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques (PPR) « inondations et mouvements de terrain ».

Le projet communal vise donc à intégrer ce PPRN et limiter l'urbanisation sur les zones à risques.

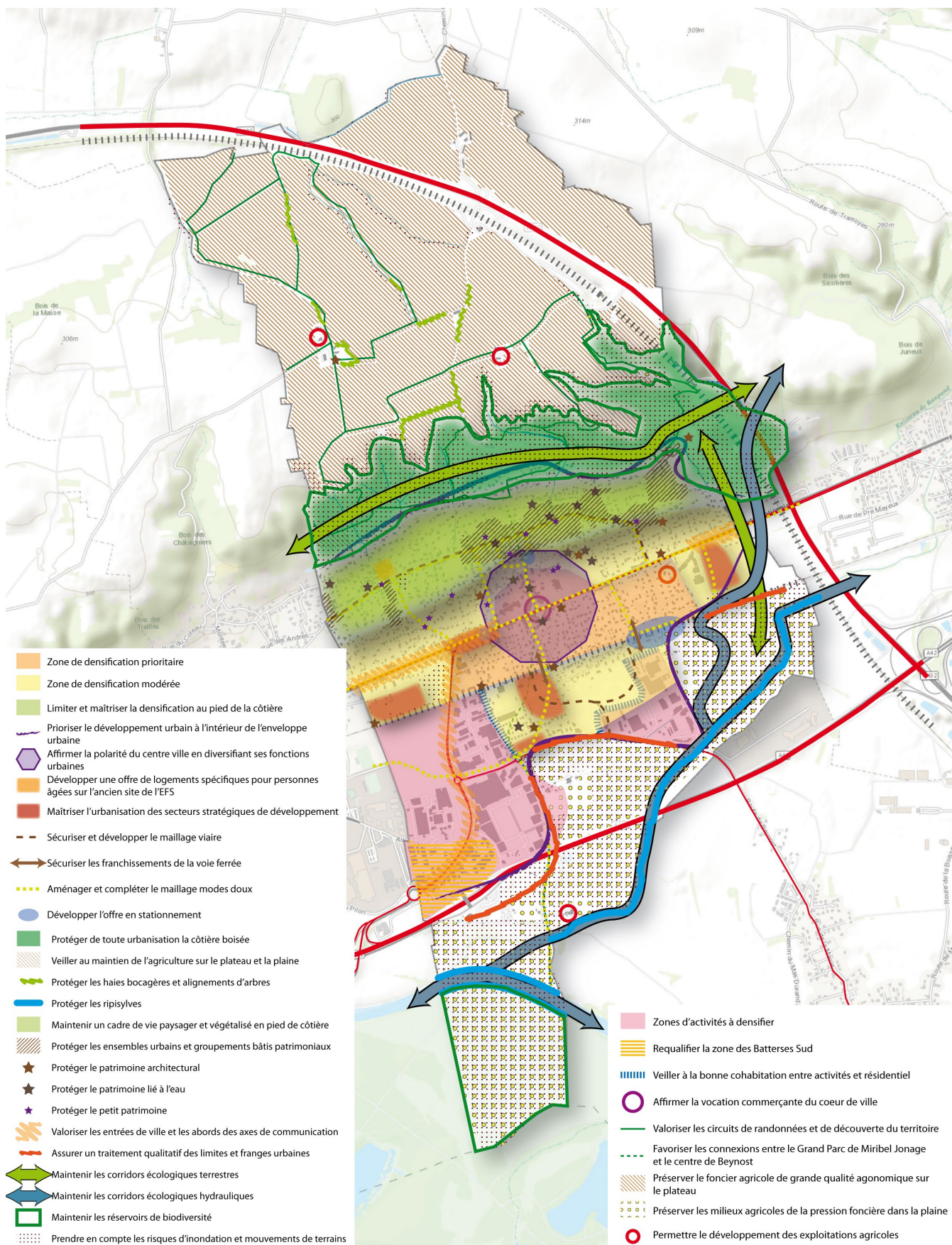


BEYNOST

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

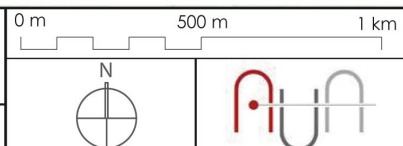
0 m 500 m 1 km





BEYNOST

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



AXE N°1 : " Maîtriser et structurer le développement urbain de Beynost"	Orientation n°1.1 : Maîtriser la croissance et le développement urbain et démographique	Assurer un développement en phase avec le rôle de Beynost à l'échelle de la côte de l'Ain et du SCoT BUCOPA Dimensionner le développement urbain en cohérence avec les capacités d'accueil de la commune et des ressources
	Orientation n°1.2 : Poursuivre et structurer la transition urbaine et socio-démographique	Renforcer l'attractivité de Beynost en développant sa multifonctionnalité
		Accueillir la population dans une ville durable et structurée
		S'engager dans la transition énergétique par un urbanisme responsable et durable
		Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire communal
AXE N°2 : " Pérenniser et diversifier les activités économiques"	Orientation n°2.1 : Renforcer l'attractivité et la diversité économique du territoire	Améliorer la qualité urbaine, architecturale et paysagère des zones d'activités
		Affirmer le centre-ville comme une polarité commerciale
		S'appuyer sur la position géographique de Beynost comme levier de développement touristique
	Orientation n°2.2 : Soutenir l'activité agricole	Préserver le foncier agricole
		Permettre le développement des exploitations agricoles
AXE N°3 : " Préserver le cadre de vie de Beynost en valorisant et en protégeant les richesses paysagères, patrimoniales et environnementales"	Orientation n°3.1 : Assurer la protection de l'identité beynolane	Maintenir la qualité des structures paysagères de la commune
		Préserver l'identité patrimoniale et paysagère de la ville
		Valoriser la ville en aménageant des espaces paysagers
	Orientation n°3.2 : Respecter les fonctionnalités écologiques du territoire et protéger la population contre les risques	Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire
		Préserver la ressource en eau
		Prendre en compte les risques d'inondation et de mouvements de terrains